



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE
850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec) J0K 1C0

Procès-verbal de la séance **extraordinaire sur le champ** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **mercredi 17 décembre 2025**, à 20 h 27, au lieu habituel des sessions, au 850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

La mairesse, madame Éliane Neveu

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Jasmin Lafortune	District no 1	Frédéric Bourgeois	District no 4
Annie Neveu	District no 2	Jérôme Laporte	District no 5
Roxane Perreault	District no 3	Bruno Ayotte	District no 6

Était aussi présent : Monsieur René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier

Résolution 197-12-2025

Adoption du taux de la taxe foncière 2026

ATTENDU l'adoption du règlement 808-2021, concernant l'imposition par résolution du taux de la taxe foncière;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire établir le taux de la taxe foncière pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,
Appuyée par M. Jasmin Lafortune,

Il est unanimement résolu par les conseillers, que le taux de la taxe foncière pour l'année 2026 soit établi à 0.48 \$ par cent dollars de la valeur telle que portée au rôle d'évaluation.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donnée à Saint-Ambroise-de-Kildare, ce cinquième jour du mois de janvier deux mille vingt-six.


David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier
Le procès-verbal sera approuvé par le conseil lors de la séance du 12 janvier 2026.